Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A POINTE-NOIRE

TRANSCRIPTION D'UN ACTE DE NAISSANCE ENFANT MINEUR

RENSEIGNEMENTS ET PIECES A FOURNIR

ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES

Les documents délivrés par les autorités étrangères devront être le cas échéant légalisés (ou revêtus de l'apostille) et accompagnés d'une traduction. Celle-ci précisera, si besoin est, les diverses traductions possibles des noms et prénoms.

☐ demande de transcription remplie

☐ lettre manuscrite rédigée par le parent français présentant la liste complète de tous ses enfants *(nom, prénom, date et lieu de naissance des enfants et état civil de l'autre parent)*

☐ copie de l'acte de naissance de l'enfant *(original)*

☐ preuve de la nationalité française de l'un des parents :

- ☐ carte nationale d'identité en cours de validité
- ☐ certificat de nationalité française
- ☐ ampliation du décret de naturalisation
- ☐ copie de la déclaration de nationalité enregistrée

☐ à défaut, preuve de la nationalité de l'enfant :

- certificat de nationalité française
- autres

AVERTISSEMENT : APRES EXAMEN DES PIECES FOURNIES, D'AUTRES JUSTIFICATIFS RELATIF A LA NATIONALITE PEUVENT VOUS ETRE RECLAMES

☐ copie de l'acte de mariage des parents

☐ copie de l'acte de reconnaissance paternelle

☐ livret de famille du/des parents *(si le parent français en a déjà un en sa possession)*

☐ photocopie de toutes les pages avec visas et tampons des passeports du parent français *(passeport français et passeport étranger)*

☐ certificat d'accouchement

☐ fiche du suivi de grossesse

☐ carnet de pesée

4,Allée de Makimba, BP 720 – POINTE-NOIRE ☎ : (00242) 06.621.02.02/03.03/04.04
💻 : www.consulfrance-pointe-noire.org
📠 : admin-francais.pointe-noire-fslt@diplomatie.gouv.fr

☐ carnet de santé de l'enfant *(seulement l'original)*

☐ autres *(de moins de 3 mois pour le parent français)*

- ☐ actes de naissance du père *(copie intégrale)*
- ☐ acte de naissance de la mère
- ☐ copie du jugement de déclaration tardive de naissance ou de reconstitution de l'acte de naissance
- ☐ adresse et numéro de téléphone du parent français en France
- ☐ justificatif de domicile du parent français
- ☐ une photo d'identité de l'enfant
- ☐ carte d'identité ou passeport du parent étranger
- ☐ justificatif de résidence au Congo pour le parent étranger *(carte de résident)*

IMPORTANT : A défaut de production de toutes les pièces énumérées ci-dessus, la demande ne pourra être examinée.